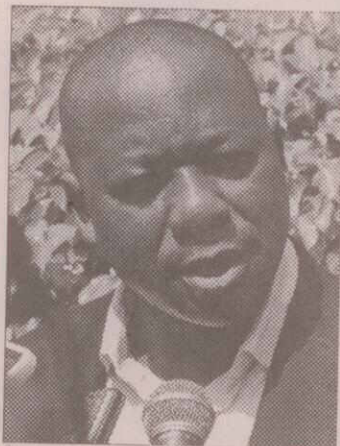


Ressources génétiques au Burkina Faso

Des députés s'approprient les avantages du protocole de Nagoya

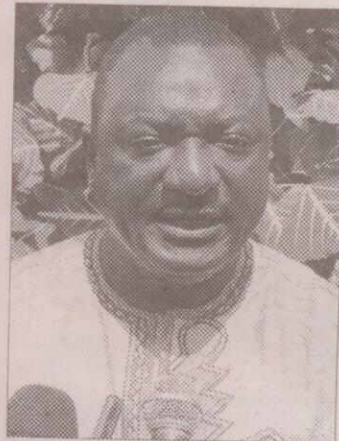
Le ministère de l'Environnement et du développement a organisé le mercredi 8 août 2012 à Kombissiri, dans la province du Bazéga, un atelier d'approbation du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques. L'objectif est de partager les informations sur le protocole, ainsi que ses avantages pour le Burkina Faso.

Dans le but de permettre un partage équitable et juste des avantages liés aux ressources génétiques, un protocole dit de Nagoya a été adopté par les parties prenantes. Le Burkina Faso qui a signé l'accord en septembre 2011, afin de se procurer ses avantages, compte devenir partie contractante dudit protocole. C'est ainsi que le ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD), a initié un atelier d'information le mercredi 8 août 2012 à Kombissiri, dans la province du Bazéga. Selon le ministre de l'Environnement et du développement durable, Jean Kouldiati, la rencontre a pour objectif, d'informer les députés des Commissions du développement économique et de l'environnement (CODE), des affaires étrangères et de la défense (CAED), des avantages du protocole afin de faciliter sa ratification. Il a poursuivi qu'il s'agit pour eux de sensibiliser les parlementaires au bien-fondé du protocole, mais aussi de leur permettre de s'approprier ses enjeux. « Nous avons estimé qu'il était utile que les membres de la CODE et de la CAED s'approprient le protocole avant que le projet de loi autorisant sa ratification ne parvienne à l'Assemblée nationale », a précisé Jean Kouldiati. Pour lui, le Burkina Faso a une diversité biologique qui est utilisée dans divers domaines dont notamment la médecine et le



Selon le président de la CODE, Sibdou Désiré Zagré, les attentes des députés de l'utilisation des ressources génétiques sont nombreuses.

cosmétique, mais qui ne profitent pas à la population. « En ratifiant ceci, nous garantissons les avantages liés à la diversité biologique. Les utilisateurs, notamment les chercheurs, mais aussi les populations issues des origines de ces ressources auront leurs bénéfices », a laissé entendre le ministre en charge de l'environnement. Le président de la CODE, le député Sibdou Désiré Zagré, a fait savoir que sa commission est prédisposée à ce que le Burkina Faso tire le meilleur de l'utilisation des ressources génétiques. « Nous abordons cette rencontre avec une très bonne prédisposition et s'il faut tirer le meilleur des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques, nos attentes sont grandes », a confié Sibdou Désiré Zagré.



Le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Jean Kouldiati : « C'est pour pouvoir mettre en exergue tous les avantages du protocole que nous avons demandé aux députés de venir nous rejoindre, en vue de faire l'état des lieux ».

Jean Kouldiati a expliqué que les ressources génétiques sont des organismes ou leurs parties ont des valeurs effectives ou potentielles. « Elles sont utilisées dans plusieurs secteurs, notamment la recherche, l'agriculture et l'industrie pharmaceutique », a-t-il ajouté.

Le protocole de Nagoya est destiné à réglementer l'accès aux ressources génétiques des plantes, des animaux et des microorganismes, ainsi que le partage juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation commerciale par les tiers.